

Page 1

Date : le 7 juin 2016

Réf. : 2016-30391

Clt :

à : **Autorité de Sûreté Nucléaire**
Direction des Equipements sous Pression
A l'attention de Mr S. GITKOFF
21 bd Voltaire- BP37815
21078 DIJON

De : M. Le Directeur de l'Etablissement de la Hague
Suivi par : [REDACTED]
Tél. : [REDACTED]
Entité : [REDACTED]
Objet : Etablissement de la Hague - Equipements Sous
Pression Nucléaires (ESPN)
Référence : [1] Décision N° 2015-DC-0510 du 26/05/2015
[2] 2016-23760 V 2.0 du 03/06/2016

Monsieur le Président,

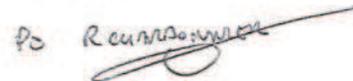
En réponse à la décision en référence [1] portant mise en demeure de l'exploitant AREVA NC de respecter des échéances d'obligations réglementaires d'inspection périodique pour les ESPN de catégorie II et plus, et suite à nos différents échanges, nous vous transmettons les documents suivants :

- 3 révisions répondant au courrier en référence [2] des notes techniques « CPAT3 » de conditions particulières d'application du titre III du décret du 13 décembre 1999 concernant les désorbeurs :
 - o 2220A-14 de l'atelier T1,
 - o 2220B-14 de l'atelier T1,
 - o 2220B-14 de l'atelier R1.

Pour ces trois envois, nous vous proposons de considérer qu'ils vous sont diffusés pour répondre à la 3^{ème} échéance (30 juin 2016). Les envois pour les 3 autres équipements répondant à cette même échéance vous seront très prochainement adressés.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

P. AUBRET



AREVA NC

Etablissement de la Hague – 50444 Beaumont-Hague Cedex - Tel : 02 33 02 60 00
RC Cherbourg B 305 207 169 00106
Siège social : AREVA NC Tour AREVA 1 Place Jean Millier 92400 Courbevoie
SA CAPITAL 100 259 000 EUR – RCS Nanterre 305 207 169